

**AFFECTATION DES ENSEIGNANTS - EXIGENCES PARTICULIÈRES 2024-2025**

**CHAMPS D'ENSEIGNEMENT VISÉS : 6 ET 10**

**ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (CLAVIER)**

- Considérant que le plan de réussite en lien avec le projet éducatif de l'école du Geai-Bleu offre un programme de concentration musicale à chaque niveau du primaire;
- Considérant que l'école du Geai-Bleu dispose d'un laboratoire de musique destiné à l'enseignement des claviers;
- Considérant qu'à la fin de l'année, l'enseignant contribue à la préparation et à la réalisation de prestations musicales et scéniques d'envergure.

Le Centre de services scolaire des Affluents établit les exigences particulières suivantes pour l'enseignement de la musique à l'école du Geai-Bleu:

- Avoir comme instrument principal le piano ou le clavier ou une attestation d'expérience pertinente du Centre de services scolaire.

**Veillez soumettre les documents pertinents pour analyse à l'attention de monsieur Olivier Mailhot à l'adresse suivante : [olivier.mailhot@cssda.gouv.qc.ca](mailto:olivier.mailhot@cssda.gouv.qc.ca).**